

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
VILLE DE GRACEFIELD
LE 25 SEPTEMBRE 2018**

Séance extraordinaire du conseil tenue à la salle du Conseil de Gracefield sis au 3, rue de la Polyvalente à Gracefield convoquée conformément à l'article 323 de la loi sur les Cités et Ville.

Sont présents les membres du conseil Claude Gauthier, Alain Labelle, Mathieu Caron, Katy Barbe et Bernard Duffy formant quorum sous la présidence du maire Réal Rochon.

Est aussi présent directeur général et greffier monsieur Bernard Caouette.

Les conseillers Claude Gauthier et Hugo Guénette sont absents.

La séance du conseil se tient conformément au règlement de régie interne no. 136-2016. Elle est ouverte à 19 h.

2018-09-290 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé du conseiller Alain Labelle et résolu,

Que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il suit :

- 1- Ouverture de la séance extraordinaire
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Demande de subvention pour l'optimisation de l'usine d'eau potable
- 4- Relocalisation de l'enseigne numérique (point reporté)
- 5- Clôture du terrain de balle au parc des loisirs de la rue Roy
- 6- Lumières et poteaux au parc des loisirs du chemin Alie
- 7- Ressources en urbanisme
- 8- Correction de la résolution 2017-12-529 – matériaux granulaires
- 9- Abroger et remplacer la résolution 2018-06-192
- 10- Entente avec la famille Gainsford
- 11- Vente de camion – Michel Alie
- 12- Période de questions
- 13- Levée de la séance

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Note au procès-verbal :

La séance est suspendue à 19 h 01, le conseiller Alain Labelle quitte à 19 h 33.

La séance est reprise à 20 h 09.

**2018-09-291 DEMANDE DE SUBVENTION POUR
L'OPTIMISATION DE L'USINE D'EAU
POTABLE**

Attendu que plusieurs défaillances ont été constatées au fil des ans avec l'usine d'eau potable avec le procédé Dagua;

Attendu que ce type de procédé Dagua nous a été imposé par le Gouvernement du Québec;

Attendu qu'une étude d'optimisation a été effectuée par la firme GBI, étude demandée suite à des rencontres avec notre députée et Ministre Madame Stéphanie Vallée, étude déposée le 18 juillet dernier dont l'estimation préliminaire du coût des travaux est de 294 150 \$;

Attendu qu'à cette étude s'ajoute celle de Solutios, au montant d'environ 10 000 \$ plus les taxes, imprévus et contingences, laquelle porte sur un équipement de protection des hausses de tensions électriques;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé du conseiller Mathieu Caron et résolu,

D'abroger et de remplacer la résolution 2018-09-285.

L'estimation préliminaire des coûts de travaux est de 308 000 \$ environ.

De mandater le directeur général et greffier M. Bernard Caouette afin d'effectuer et signer une demande de subvention dans le programme PRIMEAU pour un montant d'environ 308 000 \$ pour l'optimisation de l'usine d'eau potable de type Dagua et d'en transmettre copie à la direction des infrastructures du MAMOT et qu'une copie des estimations de coûts des firmes GBI et Solutios leur soit remis.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Note au procès-verbal :`

Le point 4 : relocalisation de l'enseigne numérique est reporté.

**2018-09-292 CLÔTURE AU TERRAIN DE BALLE DU
PARC DE LA RUE ROY**

Il est proposé par la conseillère Katy Barbe, appuyé du conseiller Mathieu Caron et résolu,

D'accepter l'offre de service de Claude Guertin entreprises pour redresser et solidifier la structure de l'abri de gradin et remplacer les deux sections de clôture à mailles losangées au parc des loisirs de la rue Roy.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2018-09-293 LUMIÈRES ET POTEAUX AU PARC DES LOISIRS DU CHEMIN ALIE

Attendu que des soumissions par voie d'invitation ont été demandées pour la fourniture, l'installation et la mise en service des lumières sur le terrain du parc des loisirs du chemin Alie;

Attendu que nous avons reçu deux soumissions;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé de la conseillère Katy Barbe et résolu,

D'octroyer le contrat ci-haut mentionné au plus bas soumissionnaire au plus bas soumissionnaire soit les Entreprises Rock Alie Inc. au montant de 12 500 \$ plus les taxes applicables.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2018-09-294 RESSOURCES EN URBANISME

Attendu le manque de personnel au service d'urbanisme;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Mathieu Caron, appuyé de la conseillère Katy Barbe et résolu,

D'autoriser le directeur général et greffier à retenir les services d'une ressource en urbanisme pour une période maximum de 1 (un) mois.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2018-09-295 CORRECTION DE LA RÉOLUTION 2017-12-529 – MATÉRIAUX GRANULAIRES

Attendu que lors de la retranscription des quantités de matériel inscrite à la résolution 2017-12-529, il y a erreur;

Attendu qu'en ce qui a trait à la quantité, il faut se référer à l'article 3.1 du devis de soumission;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Mathieu Caron, appuyé de la conseillère Katy Barbe et résolu,

De corriger la résolution comme suit :

- Pierre concassée de catégorie MG20, 0-3/4'' : ± 5 000 tonnes métriques;
- Pierre concassée municipale, 0-3/4'': ± 3 000 tonnes métriques;
- Pierre concassée ou roche, 0-2 ½ '': ± 200 tonnes métriques;
- Pierre concassée ou roche ronde, 0-4'' : ± 200 tonnes métriques;

- Pierre concassée ou roche ronde, 4-8'' : ± 100 tonnes métriques;
- Pierre nette 0-3/4'' : ± 250 tonnes métriques;
- Roche 6-12'' : ± 200 tonnes métriques;
- Poussière de pierre MG20B avec pierre concassée blanche de carrière ou l'équivalent 0-3/4'' : ± 2 000 tonnes métriques;
- Poussière de pierre : ± 300 tonnes métriques;
- Sable tamisé : ± 9 000 tonnes métriques;
- Asphalte recyclé 0-3/4'' : ± 200 tonnes métriques;
- Asphalte froid (cold patch) livré : ± 360 tonnes métriques.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2018-09-296 ABROGER ET REMPLACER LA
RÉSOLUTION 2018-06-192**

Attendu que suite à la rénovation cadastrale la Ville de Gracefield s'est vue attribuer les lots 6 250 765 et 6 250 768 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau;

Attendu la Ville s'était engagée à vendre ces lots à Mme Sylvie Martin et M. Maurice Riendeau pour la somme de 1\$;

Attendu que Mme Martin et M. Riendeau ont vendu leur propriété qui est adjacente à ces lots;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé du conseiller Mathieu Caron et résolu,

D'abroger la résolution 2018-06-192 et de la remplacer par ce qui suit :

La Ville de Gracefield accepte de transférer les lots 6 250 765 et 6 250 768 à Mme Julie Beauvais et M. Christian D'aoust pour la somme de 1 \$.

De mandater le maire Réal Rochon et le directeur général et greffier Bernard Caouette à procéder à la signer du transfert de propriété;

Que les frais de transfert soient à la charge des cessionnaires soit Mme Beauvais et M. D'aoust.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2018-09-297 ENTENTE AVEC LA FAMILLE GAINSFORD

Attendu que la Commission des loisirs de Gracefield avait en 2009 renouvelé un bail avec la famille Gainsford pour l'utilisation d'une partie du parc municipal;

Attendu que la Ville de Gracefield a pris en main les activités de loisirs sur son territoire;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé de la conseillère Katy Barbe et résolu,

D'autoriser le maire et le directeur général et greffier à signer la nouvelle entente de location pour l'utilisation d'une partie de terrain pour fin de parc municipal pour les années 2018, 2019 et 2020. (lot 5 410 667)

L'entente sera renouvelable aux trois ans et les paiements seront effectués les 22 juin de chaque année au montant de 500 \$.

Que le plan signé en date du 27 août 2018 par Ghislain Auclair arpenteur géomètre fasse partie intégrante de l'entente.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2018-09-298 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le maire Réal Rochon et résolu,

De lever la séance, il est présentement 20 h 21.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Le maire

Le directeur général et greffier

Réal Rochon

Bernard Caouette, avocat

Approbation du procès-verbal :

Je, Réal Rochon, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général et greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et Villes*.

Réal Rochon
Maire